



Tél : 04 67 15 74 32

Mel : fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/>

ANALYSE DE L'ORDRE DU JOUR DU CTL BOYCOTTE DU 12/04/2018

Dans la suite du mouvement du 22/03/18, vos représentants ont décidé le boycott de ce CTL en intersyndicale (voir déclaration ci-jointe). Dans un désir de vous informer, vous trouverez ci-dessous une analyse des points inscrits à l'ordre du jour.

-Transfert d'un emploi au sein du SIPE de St Pons de Thomières:

La Direction propose de transformer l'emploi dit de « service technique » de l'agent d'accueil, vacant depuis le 01/03/18 , en emploi administratif. Pour FO , cette requalification n'a pas pour objectif de pérenniser l'accueil mais bien de palier au sous effectif chronique. A terme, FO fait le pari qu'un recrutement d'un jeune en service civique viendra occuper la fonction d'accueil .

- Transfert de l'emploi d'IDIV CN de la BCFI au PCRP :

Il s'agissait de voter pour mettre en conformité le TAGERFIP2019 (emplois implantés) avec l'organisation du PCRP depuis le 01/09/16. FO déplore que l'avis des représentants du personnel soit recueilli aussi tardivement.

Gel de l'emploi de chef de contrôle du SPF1 :

Dans la perspective de la fusion des SPF Béziers1 et Béziers2 en 2019, la vacance d'emploi d'inspecteur n'est pas comblée, au détriment de la structure pendant 16 mois, compte tenu du départ en retraite du titulaire du poste le 31/12/17,.

Formation professionnelle:programme local 2018 et bilan 2017 :

FO réclame une formation professionnelle adaptée à la technicité croissante des missions et qu'elle ne soit pas un instrument de profilage individuel des carrières. Elle doit être sans discrimination, ni restriction d'aucune sorte, pas même la nécessité de service.

Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2017- activité 2016 :

Les catégories A et C bénéficiaient pour la dernière année du cadencement accéléré. Désormais le PPCR cadre la notation et vide l'exercice de tout intérêt pour les agents.

Déploiement du service civique dans les services de la DDFIP :

Depuis octobre 2015, la DGFIP est inscrite dans une démarche de recrutement de volontaires du service civique. En 2018, la DGFIP autorise le recrutement de 11 volontaires dans l'Hérault.

Depuis 2015, FO dénonce ce recrutement au rabais et précaire sur des emplois pérennes.

Pôle RNF :

A compter du 01/09/2018, 10 directions seront spécialisées pour prendre en charge et recouvrer la taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie préventive. Pour la DDTM 34, ce sera le Tarn. .

La TVP sera gérée par la DCST de Chatelleraut en complément de son activité actuelle.

Les indûs de solde militaire seront recouverts par la DDFIP de la Moselle et le recouvrement des redevances domaniales par le CSDOM ;

La nouvelle organisation attribue le rôle de comptable du recouvrement au comptable assignataire, alors que précédemment, le comptable du recouvrement était celui du domicile du débiteur.

La DDFIP 34 conserve donc le recouvrement de son périmètre d'assignation et le stock des produits transférés.

Ce nouveau dispositif consacre la suppression programmée des services RNF qui ne sont plus comptables assignataires.

Point sur la campagne déclarative :

La Direction externalise sans complexe.

24 étudiants de la faculté de droit effectueront un stage du 02 au 25/05/18. Après une formation de 2 jours, 6 seront affectés sur le pool téléphonique de délestage des SIP-E de St Pons, Bédarieux et Lodève. Les autres seront répartis entre le millénaire et la Paillade.

La DDFIP a répondu favorablement aux demandes de formation à destination des Maisons de Services au Public(MSAP). Ces dernières ont bénéficié de 6 jours de formation. Un partenariat est mis en place avec les MASP avec des ateliers numériques à Lodève et Capestang.

La DGFIP, après avoir vanté l'accueil fiscal unique de proximité avec un réseau constitué qu'elle s'est ensuite acharnée à détruire, en est réduite à réinventer l'organisation de ses campagnes déclaratives sur la base d'une externalisation. S'il était encore besoin de démontrer cette volonté quasi- pathologique de réduire les effectifs en abandonnant la notion de service public et d'égalité des citoyens, ce dispositif suffit largement à nous alerter sur les menaces quant à notre devenir et nos emplois .

Il est urgent que chacun prenne conscience du danger imminent de disparition de nos missions

Vos élus en CTL